

# Brevet Professionnel Agricole Ouvrier Maraîcher (BPA)



## Objectifs

Développer les compétences et connaissances essentielles pour le poste de salarié dans une entreprise de maraîchage. Le titulaire du BPA pourra ainsi réaliser diverses activités en production de légumes frais, sous abris ou en plein champs. Il pourra également participer à la vente et circuit court.

## Durée

860h ou 840h (selon le statut) en centre de formation et 350 h en entreprise sur 10 mois de septembre à juin  
Contrats d'apprentissage ou contrats pro : 1211 h en entreprise et 609h centre de formation, 1 an en alternance.  
Formation de septembre à juin

## Conditions d'inscription & pré requis

Avoir un projet professionnel dans le domaine de la production horticole ou dans le maraîchage  
Être âgé(e) au minimum de 18 ans  
Justifier d'un an d'activité professionnelle tous secteurs confondus  
Réaliser un entretien de motivation,  
Avoir une expérience professionnelle dans le secteur ou effectuer un Essai en Milieu de Travail (stage, PMSMP, ...) ou titulaire du CAPa Métiers de l'Agriculture (après positionnement)  
Inscriptions tout au long de l'année



Taux de réussite 2023



Taux de satisfaction 2023



Taux d'insertion 2023

BPA TPH - OM

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## Coût de la formation et financement

Apprentis (CFA) et contrat de professionnalisation (CFPPA) : formation prise en charge par l'OPCO de branche

Apprenants (CFPPA) :

De 9.30 à 13.45 € / heure selon le statut. Nombreux moyens de financement :

- Demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge dans le cadre du Plan Agriculture de la Région Grand-Est
- Autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.

## Rémunération des apprentis

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29

## Formation et contenu RNCP ex 5831

Le BPA ouvrier maraîcher délivre **6 unités capitalisables (UC)**. Elles doivent être toutes validées pour obtenir le diplôme mais elles peuvent être obtenues indépendamment les uns des autres et restent acquises à vie.

Capacités générales :

UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher

UC2 : Mettre en place des cultures maraîchères

UC3 : Réaliser des travaux de productions maraîchères

UC4 : Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipement et outils

UC5A : Réaliser la vente directe de produits maraîchers

UC5C : Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers

**Évaluation** : Chaque UC est validée par des épreuves pratiques et orales (entretiens d'explicitation).

**Suivi et adaptation des parcours** : Entretien individuel, positionnement (pour éviter les ruptures de contrats et les erreurs d'orientation), individualisation éventuelle des parcours. Un avis sur votre projet vous sera communiqué afin de vous aider dans votre orientation. Par ailleurs, en cas de besoin, un dispositif de soutien sera proposé spécifiquement aux jeunes en difficulté.

**Modalités pédagogiques** : Formation alliant théorie et pratique permettant de développer ses compétences professionnelles. Certaines parties de modules pourraient être suivies en e-learning.

**Personnes en situation de handicap** : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

## Débouchés et poursuites professionnelles

Le BPA ouvrier maraîcher débouche directement sur la vie active et permet d'exercer les métiers d'ouvrier qualifié en entreprises horticole ou maraîchère. Possibilité de poursuite d'études en BPREA.

## Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29